

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5206

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de l'Industrie - Réalisation d'une deuxième phase du parc des Saules - Mandat de travaux primaires confié à la SERL - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 1999-4527 en date du 27 septembre 1999, le conseil de Communauté a décidé de confier la réalisation des équipements primaires du quartier de l'Industrie par voie de mandat à la SERL. Celle-ci a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux de la seconde phase du parc des Saules à Lyon 9°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 23 février 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), serrurerie, entreprise De Filippis, pour un montant de 660 100,03 € TTC,
- lot n° 2 : espaces verts, entreprise Prost, pour un montant de 238 783,96 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage public, entreprise SLE, pour un montant de 43 190,19 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer les marchés relatifs à la réalisation des travaux de la seconde phase du parc des Saules à Lyon 9° et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD), serrurerie, entreprise De Filippis, pour un montant de 660 100,03 € TTC,
- lot n° 2 : espaces verts, entreprise Prost, pour un montant de 238 783,96 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage public, entreprise SLE, pour un montant de 43 190,19 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,